

2024-09-52

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Monsieur Nathan CRUSEL

Profession: Président du comité des fêtes de Fréjairolles
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ième catégorie à

Du dimanche 05 mai 2024 à 11 heures 00
Au lundi 06 mai 2023 à 02 heures 00.

Pour le motif : REPAS COCHON A LA BROCHE

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 23 avril 2024
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande de M. Nathan CRUSEL,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTE

Article unique — Monsieur Nathan CRUSEL, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ième catégorie.

Du 05 mai 2024 11 heures au 06 mai 2024 2 heures.

Pour le motif REPAS COCHON A LA BROCHE à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles

